

Chapitre 1

L'envie de se lancer

Benoît, planteur de betteraves du Nord-Est, souhaite réduire l'empreinte carbone de son exploitation. Il s'est décidé à s'engager quand il a appris la création par le ministère de la Transition Énergétique d'une méthode sectorielle « Grandes Cultures » au sein du Label Bas Carbone ❶ (LBC GC).

Grâce à cette méthode, les efforts réalisés par Benoît en vue d'améliorer l'empreinte carbone de son atelier « Grandes Cultures » pourront être valorisés économiquement sur le marché volontaire du carbone ❷ en tant que crédits carbone ❸

1

La Méthode « Grandes Cultures » du Label Bas Carbone s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), véritable feuille de route de la France pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. La méthode permet de certifier des projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES) et/ou séquestrent du carbone supplémentaire dans le sol des exploitations « Grandes Cultures ». Ces réductions d'émissions et ce stockage additionnel certifiés peuvent alors être valorisés en étant vendus sur le marché volontaire du carbone.

2

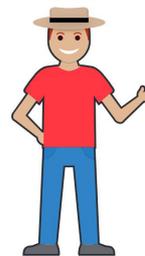
CO₂

Le Marché Volontaire du carbone est distinct du marché de conformité européen (également appelé marché ETS ou marché réglementé). Il s'agit d'un marché basé sur des mécanismes de « gré à gré ». Cela signifie que les conditions d'achat/vente ainsi que les prix ne sont pas standardisés, et sont à la discrétion des acheteurs/vendeurs.

CREDIT CARBONE

3

Les Crédits Carbone représentent les émissions de GES évitées et/ou séquestrées lors de la mise en œuvre d'un projet bas carbone. Sur le marché volontaire, un crédit carbone représente une tonne équivalente CO₂ (TeqCO₂). Entre 2019 et 2022, le prix du crédit carbone soit 1 TeqCO₂ proposé sur le marché volontaire fluctuait le plus souvent entre 35 et 50€/TeqCO₂.



Chapitre 2 Par où commencer ?

Très concrètement, Benoît se rend sur le site internet du Ministère de la Transition Écologique pour comprendre la marche à suivre. En lisant la méthode «Grandes Cultures», Benoît comprend qu'il doit construire un projet. Il se rend compte qu'il peut s'engager dans un projet individuel **1** (en tant que porteur de projet **2** ou via un mandataire **3**) ou dans un projet collectif **4** (uniquement via un mandataire dans ce cas précis).

Il lui semble qu'un projet collectif est la meilleure option car l'impact de ce type de projet sera plus significatif et l'amélioration de l'empreinte carbone plus importante.



1

Projet individuel

Un projet individuel est porté en direct par l'exploitation agricole (en son nom propre ou sous forme sociétaire). Il peut s'intégrer dans un projet collectif existant.

2

Porteur du projet

Le porteur du projet : Il s'agit de Benoît ou du mandataire qu'il a nommé. Il a la responsabilité d'assurer que les différentes étapes associées au projet sont effectuées.

3

Mandataire

Un mandataire est une tierce entité nommée par le porteur de projet afin de piloter et coordonner les démarches administratives qui incluent notamment la notification, la labellisation et le suivi du projet. Il s'agit de l'unique interlocuteur de l'État : le Label Bas Carbone constituant le cadre de certification volontaire des pouvoirs publics français.

Projet collectif

Un projet collectif regroupe plusieurs exploitations agricoles. Dans ce cas, le mandataire (qui est obligatoire) centralise et tient le rôle de porteur du projet pour l'ensemble des exploitations.

4